

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 3 NOVEMBRE 2009**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 novembre 2009

Aujourd'hui, à quinze heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n^o 55 Loi concernant la mise en œuvre du neuvième protocole de modification de l'Accord sur le commerce intérieur

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.